



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychiatres

Question écrite n° 62619

Texte de la question

Alors que la profession de psychiatre rencontre actuellement des difficultés liées à un manque de personnel conjugué à une augmentation importante de patients, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de faire face à cette crise.

Texte de la réponse

Le problème de la démographie des psychiatres relève moins d'une pénurie en valeur absolue que d'une répartition inégale des effectifs. En effet, avec plus de 13 000 psychiatres, la France est le pays qui compte par habitant le plus grand nombre de médecins psychiatres au plan européen. Une majorité exerce en secteur libéral et dans les régions urbaines. Dans le cadre du plan de santé mentale, une réflexion approfondie a donc été engagée pour améliorer leur répartition. Au plan plus général, la pénurie de praticiens hospitaliers dans différents départements de France est un sujet qui retient toute mon attention. C'est pourquoi des mesures concrètes ont été prises pour pallier ce déficit. Il s'agit, d'abord, de mesures d'attractivité pour le système hospitalier public : la prime d'engagement de servir sur un poste défini à recrutement prioritaire, dans les zones géographiques déficitaires ; la revalorisation de l'ensemble des rémunérations des praticiens hospitaliers (grilles plus attractives, indemnité d'engagement de service public exclusif) ; la politique de réorganisation hospitalière dans le cadre du projet hôpital 2007 qui doit conduire à une utilisation plus optimale des ressources médicales, dans une approche territoriale des besoins de santé. Il s'agit ensuite de mesures pour remédier à une démographie médicale défavorable portant le *numerus clausus* des étudiants en médecine de 5 600 pour 2003-2004 à 6 200 pour 2004-2005, augmentation qui pourrait se poursuivre à 7 000 pour 2005-2006, en fonction des données fournies par l'observatoire de la démographie médicale. Enfin, concernant les psychiatres, une augmentation très sensible du nombre de postes proposés pour l'internat a été décidée, celui-ci passant de 245 en 2004 à 300 en 2005.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62619

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3679

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7448